

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : VSF / JR-IT

*Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :*

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 4 : Désignation des membres élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers, par

convention de délégation de service public, ou qu'elles exploitent en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette commission examinera également chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,

Suite à un renouvellement, il est proposé au conseil Municipal :

- de **charger** M. Le Maire ou son représentant, par délégation, pour la durée du mandat municipal de saisir pour avis, la commission consultative des services publics locaux de tout projet :
 - de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie,
 - de partenariat avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'**arrêter** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Maubeuge à 10 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein, suivant le principe de la représentation proportionnelle et 7 associations locales ou syndicats,

Monsieur le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1 : « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »

Liste 3 :

Vote :

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins blancs**

Les 10 conseillers municipaux désignés sont :

1. COULON Jean-Pierre
2. DANNEELS Marc
3. LEBLANC Nicolas
4. MORIAME Bernadette
5. DEROO Corinne
6. LEFEBVRE Frédéric
7. REFFAS Naguib
8. MATAGNE Pascaline
9. SAVAUX Christine
10. MONTFORT Nathalie

Les 7 associations locales ou syndicats proposés sont :

1. Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
2. Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCU)
3. UFC Que choisir
4. Centre d'Information des Droits des Femmes (CIDF)
5. Syndicat CGT
6. Syndicat FO
7. Syndicat CFDT

- **Vote : UNANIMITE**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Déclare élus** les Conseillers Municipaux repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.
- **Désigne** les 7 associations locales ou syndicats repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY